



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire
dans le cadre de la covid-19

rapport de suivi
mai 2021



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire
dans le cadre de la covid-19

rapport de suivi
mai 2021

CITER COMME SUIT:

FAO. 2021. *République démocratique du Congo | Moyens d'existence agricoles et sécurité alimentaire dans le cadre de la covid-19: rapport de suivi, mai 2021*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb4881fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-134467-5

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale en français est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photographie de couverture: © FAO/Olivier Asselin

Sommaire

Abréviations et acronymes	vii
Résultats clés.....	viii
Recommandations opérationnelles.....	ix
Méthodologie.....	1
Contexte	3
Covid-19 et autres facteurs de risque dans le pays	6
Covid-19	6
Crise sécuritaire	7
Maladie à virus Ébola.....	8
Production agricole.....	9
Cultures.....	10
Élevage.....	13
Pêche et pisciculture.....	18
Chaînes d’approvisionnement et marchés.....	19
Moyens d’existence, revenus et stratégies d'adaptation	22
Sécurité alimentaire.....	25
Analyse FIES	25
Stratégies d’adaptation négatives.....	27
Groupes de population les plus touchés et besoins recensés	29
Conclusion.....	31
Bibliographie	32

Figures

Figure 1. Précipitations en République démocratique du Congo.....	3
Figure 2. Analyse de l'IPC en République démocratique du Congo	5
Figure 3. Projection de l'IPC en République démocratique du Congo	5
Figure 4. Cas confirmés de covid-19 en République démocratique du Congo	6
Figure 5. Décès liés à la covid-19 en République démocratique du Congo	6
Figure 6. Calendrier des cultures de la République démocratique du Congo.....	9
Figure 7. Proportion de la population impliquée dans la production de cultures	10
Figure 8. Principales cultures pratiquées au moment de l'enquête	11
Figure 9. Stades de croissance des trois principales cultures au moment de l'enquête	11
Figure 10. Évolution de la superficie cultivée par rapport à l'année précédente	12
Figure 11. Principales difficultés rencontrées par les ménages agricoles selon la culture pratiquée	13
Figure 12. Répartition des ménages selon le nombre d'animaux détenus.....	14
Figure 13. Répartition des ménages selon la variation du nombre d'animaux détenus	16
Figure 14. Principales difficultés rapportées par les ménages pratiquant la pêche	18
Figure 15. Magnitude des difficultés rencontrées par les ménages interrogés pour commercialiser leur production agricole	19
Figure 16. Variation des prix de la production agricole rapportée par les ménages	21
Figure 17. Variation du revenu des ménages interrogés au cours des trois mois précédant l'enquête	23
Figure 18. Principaux chocs subis au cours trois mois précédant l'enquête.....	24
Figure 19. Stratégies d'adaptation négatives mises en place au cours des 30 jours précédant l'enquête	27
Figure 20. Besoins exprimés par les ménages interrogés	30

Tableaux

Tableau 1. Caractéristiques de l'échantillon interrogé.....	2
Tableau 2. Répartition des ménages interrogés selon le principal animal élevé.....	14
Tableau 3. Principales difficultés rencontrées par les ménages d'éleveurs interrogés ventilées par province	15
Tableau 4. Raisons de la diminution de la taille du cheptel	17
Tableau 5. Principales difficultés rencontrées par les ménages pour commercialiser leur production agricole.....	20
Tableau 6. Principales sources de revenu des ménages	22
Tableau 7. Prévalence de l'insécurité alimentaire récente	26
Tableau 8. Classification des stratégies d'adaptation négatives des ménages au cours des 30 jours précédant l'enquête	28
Tableau 9. Besoins d'assistance exprimés par les ménages interrogés par province.....	29

Abréviations et acronymes

covid-19	maladie à coronavirus 2019
échelle FIES	échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue
échelle HHS	échelle de la faim dans les ménages (<i>household hunger scale</i>)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
MVE	maladie à virus Ébola
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PIB	produit intérieur brut
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Résultats clés

- > La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (covid-19) a engendré un net recul de l'économie de la République démocratique du Congo, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,8 pour cent en 2020 contre 4,4 pour cent en 2019 (Banque mondiale, 2021). La baisse de la demande mondiale pour les produits miniers, mais aussi le ralentissement de la production agricole au niveau national et la baisse des importations de produits alimentaires expliquent cette évolution qui a engendré une hausse des vulnérabilités pour une population déjà éprouvée.
- > Dès le 24 mars 2020, date à laquelle les premiers cas de covid-19 ont été observés sur le sol congolais, le Gouvernement a déclaré l'état d'urgence et mis en place des mesures de restriction. Celles-ci ont notamment concerné la fermeture des frontières, l'interdiction des rassemblements de plus de 20 personnes, la fermeture des bars, restaurants et cafés, la limitation des mouvements entre Kinshasa et la province ou encore le confinement des zones les plus touchées par le virus. Elles ont eu un impact certain sur l'économie du pays et sur la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables.
- > Les hausses de prix ainsi que les difficultés d'accès aux semences et aux intrants agricoles ont été exacerbées par une diminution des revenus (eux-mêmes concernés par les restrictions et d'autres chocs) et ont conduit à une réduction des superficies cultivées et à une baisse de la production des ménages.
- > Les agriculteurs, dont les éleveurs, qui dépendent de l'accès à la terre, à l'eau, aux pâturages, à la main-d'œuvre et à des conditions favorables de culture et d'élevage pour assurer leur sécurité alimentaire et la génération de revenus, font partie des groupes de population les plus touchés par la pandémie de covid-19.

- > Deux tiers des ménages interrogés ont signalé des difficultés exceptionnelles de commercialisation de leurs produits en raison des mesures de restriction mises en place par le Gouvernement et la survenue d'autres chocs:
 - leur production n'a pas été achetée par les commerçants habituels (41 pour cent des ménages);
 - la demande a fortement diminué, ne permettant pas d'écouler la production (30 pour cent des répondants);
 - l'accès aux marchés a été particulièrement compliquée par les restrictions de mouvement (30 pour cent);
 - le coût de transport a fortement augmenté et directement touché 28 pour cent des ménages souhaitant commercialiser leur production.

- > Les provinces les plus concernées par la covid-19 et la survenue d'autres chocs sont le Kasai-central, le Nord-Kivu, le Kwango, le Kwilu, le Tanganyika et la province de la Tshopo. Les ménages ki limitée (culture, élevage ou pêche) ont été les plus touchés. Près de 80 pour cent des ménages ont exprimé un besoin rapide d'assistance, notamment par le biais de transferts monétaires et de mise à disposition d'outils et de matériels agricoles.

Recommandations opérationnelles

- > **Procurer aux ménages des outils et des semences** (sous forme de coupons) en réalisant, auprès des commerçants, un suivi afin de vérifier la disponibilité et le redressement des stocks.
- > **Réhabiliter les routes de desserte agricole** pour favoriser l'évacuation de la production agricole vers les grandes zones de consommation.
- > **Soutenir les éleveurs** grâce à la distribution d'intrants vétérinaires et la mise à disposition d'infrastructures dédiées.

Méthodologie

Avec le soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dirige la mise en place d'un centre de données et d'analyse dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (covid-19) et d'autres chocs. L'objectif de ce projet est d'améliorer la prise de décision pour soutenir la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de tous les acteurs des principales chaînes de valeur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans les pays en crise alimentaire hautement prioritaires, en mettant l'accent sur les producteurs.

Dans le cadre du système de surveillance, les données sont collectées tous les trois mois, principalement par le biais d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur. Au cœur du centre de données se trouve une enquête auprès des ménages qui est statistiquement représentative au niveau administratif 1 (province). La taille des échantillons cibles (au moins 150 répondants pour chaque province) a été déterminée en visant des intervalles de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de 10 pour cent, pour une prévalence estimée à 50 pour cent. Les échantillons comprennent un quota fixe de 90 ménages agricoles. Les 14 provinces (sur 26 que compte la République démocratique du Congo) retenues pour le premier cycle d'évaluation sont les plus vulnérables selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). Les informations issues des entretiens avec les ménages sont triangulées avec celles recueillies, à l'aide de questions fermées, auprès d'informateurs clés tels que des agents de vulgarisation et des vendeurs d'intrants agricoles.

Le premier cycle de collecte de données de l'enquête a été mené du 13 août au 11 novembre 2020 par l'Unité d'évaluation des besoins du Bureau des urgences et de la résilience de la FAO, en collaboration avec l'équipe du Bureau de pays de la FAO en République démocratique du Congo.

Les questionnaires d'enquête ont été administrés à distance par Geopoll¹ lors d'entretiens téléphoniques réalisés auprès de 2 545 ménages. Cette modalité de collecte a été choisie afin de pallier les mesures de restriction prises par le Gouvernement pour freiner la propagation de la covid-19 et l'accès restreint de certaines zones en raison de l'insécurité. L'enquête a également concerné 220 informateurs clés identifiés par la FAO lors de précédents projets mis en œuvre dans les provinces (agents agricoles de district, coordinateurs agricoles et agents d'élevage de comté, agents de coordination de la vulgarisation et président de l'Association de gestion collaborative de l'Autorité nationale des pêches et de l'aquaculture) et 264 commerçants d'intrants agricoles.

¹ GeoPoll est une institution américaine spécialisée dans la collecte de données à distance en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Tableau 1. Caractéristiques de l'échantillon interrogé

Provinces	Ménages interrogés		Nombre d'acteurs clés interrogés	Nombre de commerçants d'intrants agricoles interrogés
	Nombre	% ménages agricoles		
Haut-Katanga	140	76	2	3
Ituri	201	85	4	2
Kasai	204	86	49	1
Kasai-central	168	72	25	76
Kasai-oriental	224	83	0	39
Kinshasa	255	70	8	37
Kwango	200	80	4	5
Kwilu	239	85	1	2
Nord-Kivu	151	83	40	1
Sankuru	148	81	11	42
Sud-Kivu	152	79	40	16
Sud-Ubangi	154	74	14	14
Tanganyika	141	77	20	25
Tshopo	168	70	2	1
Total	2 545	79	220	264

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

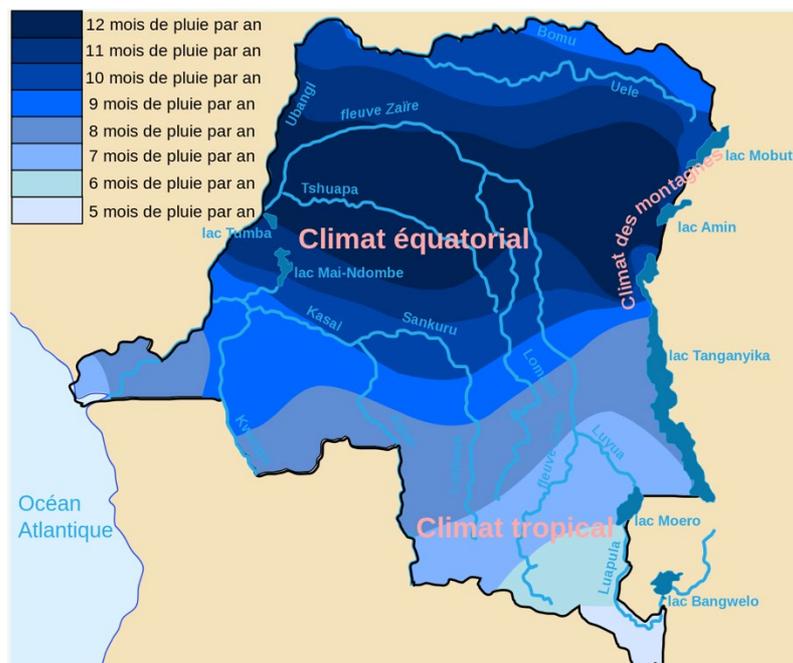
Compte tenu du nombre limité d'éleveurs et de pêcheurs ayant participé à l'enquête, les résultats en termes de production animale et piscicole fournis dans ce rapport le sont à titre indicatif et ne peuvent pas être considérés comme représentatifs au niveau national.

Contexte

La République démocratique du Congo est un État d’Afrique centrale, deuxième plus grand pays du continent africain avec une superficie de 2,3 millions de kilomètres carrés, et quatrième en termes de population, avec plus de 95 millions d’habitants. Le pays est confronté à de nombreux défis qui limitent son développement. En effet, classée au 179^e rang sur 189 selon l’indice de développement humain, la République démocratique du Congo fait face à l’insécurité alimentaire et à un niveau de vulnérabilité élevé, 77 pour cent de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 USD par jour (Atlasocio.com, 2020). L’économie congolaise est principalement basée sur l’agriculture qui emploie 70 pour cent des actifs (principalement pour la culture du café et du caoutchouc et l’exploitation du bois) et sur l’exportation des ressources naturelles.

Sa large superficie et sa position sur l’équateur offrent au pays une grande diversité de climats et de paysages. Une majorité du pays présente un climat chaud et humide, une pluviométrie importante et généralement seulement deux saisons principales: une saison sèche et une saison des pluies.

Figure 1. Précipitations en République démocratique du Congo



Source: Wikimedia Commons, 2007

Malgré ce climat favorable et l’étendue des terres cultivables (34 pour cent de la superficie du pays), seuls 3 pour cent des terres sont dédiés à l’agriculture de subsistance ou de rente (majoritairement café et caoutchouc), témoignant d’un déficit de développement agricole (FAO, 2005). La part de l’agriculture dans le PIB a diminué à 20,6 pour cent, au profit de l’industrie et des services qui représentaient respectivement 32,5 et 46,9 pour cent en 2015 (Direction générale du Trésor français, 2020).

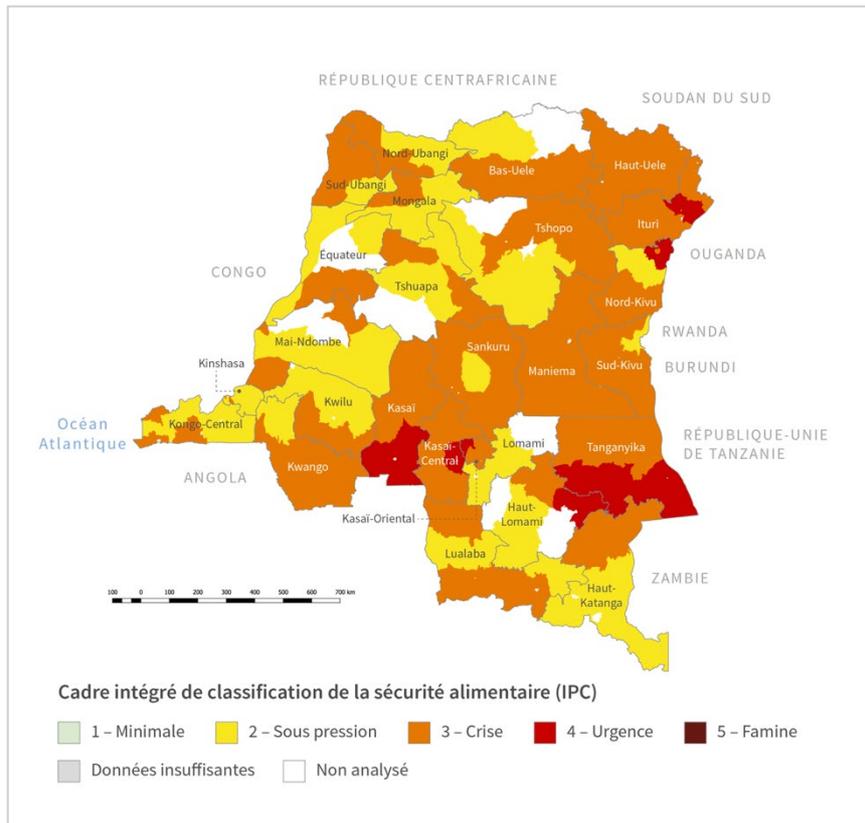
L’agriculture de rente, dont la production est largement exportée, souffre d’un manque

de productivité. L'agriculture de subsistance n'est ni rentable, ni suffisamment productive pour assurer la sécurité alimentaire de la totalité de la population. Le rapport de la Mission d'évaluation des récoltes (campagne 2018-2019) révèle qu'environ 16 millions des ménages sont engagés dans des activités de production agricole, malgré les déplacements de population dans les zones de conflits armés et les zones intercommunautaires. Le bilan céréalier de la campagne présente un déficit net estimé à 9 millions de tonnes.

En effet, l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières décennies, notamment en raison du manque structurel d'infrastructures et de services sociaux de base. L'insécurité permanente dans l'est du pays causée par les affrontements entre groupes armés et/ou Forces armées de la République démocratique du Congo, et la persistance de maladies endémiques comme le choléra et surtout la maladie à virus Ébola (MVE), ont contribué à entretenir la fragilité du pays. Les conflits armés et les catastrophes naturelles provoquent de très importants mouvements de population dans l'est du pays ainsi que de nombreux et sérieux incidents de protection (OCHA, 2020). Le pays compte 5,2 millions de déplacés internes et 527 000 réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de pays voisins (FAO, 2020).

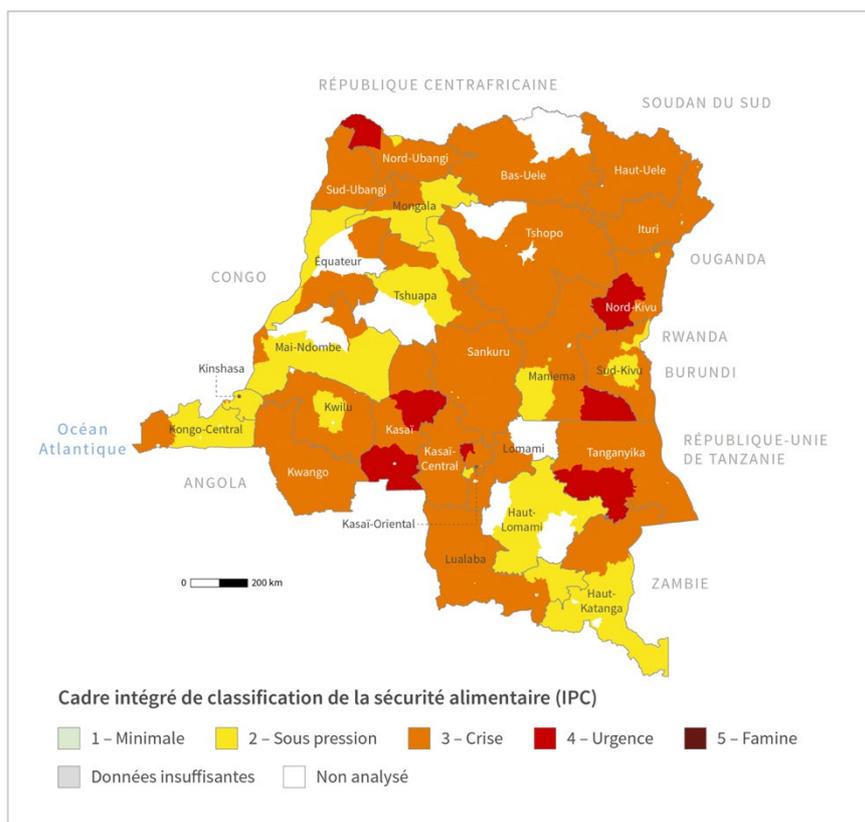
Les récents résultats de l'analyse IPC montrent une situation alimentaire très préoccupante. Pendant la période courant de février à juillet 2021, sur 66,6 millions de personnes analysées, 27,3 millions (28 pour cent) font face à une insécurité alimentaire aiguë, classée en phase 3 ou plus de l'IPC, dont 6 à 7 pour cent en situation d'urgence (phase 4) (figure 2). La projection pour la période s'étendant de août à décembre 2021 montre une très légère baisse: le nombre de personnes en phase 3 et plus de l'IPC passerait à 26,2 millions (figure 3).

Figure 2. Analyse de l'IPC en République démocratique du Congo (février-juillet 2021)



Source: IPC, 2021

Figure 3. Projection de l'IPC en République démocratique du Congo (août-décembre 2021)



Source: IPC, 2021

Covid-19 et autres facteurs de risque dans le pays

Covid-19

Le premier cas de covid-19 en République démocratique du Congo a été confirmé le 10 mars 2020. Dès le 18 mars, le Gouvernement annonçait des premières mesures visant à limiter la propagation du virus, avant de décréter l'état d'urgence sanitaire le 24 mars² – levé le 21 juillet 2020 avec la réouverture des magasins, restaurants et cafés. Au 31 décembre 2020, le pays comptait 16 915 cas et 584 morts (figures 4 et 5).

En limitant les mouvements internes au pays et vers l'étranger, les mesures mises en place par le Gouvernement se sont répercutées sur la productivité ainsi que sur l'accès des personnes et des biens aux marchés. Ceci a entraîné un ralentissement de l'économie, avec une croissance du PIB de seulement 0,8 pour cent en 2020 contre 4,4 pour cent en 2019, et un accroissement des vulnérabilités (Banque mondiale, 2021 ; FAO SMIAR, 2021).

Figure 4. Cas confirmés de covid-19 en République démocratique du Congo
– 15 mars-31 décembre 2020

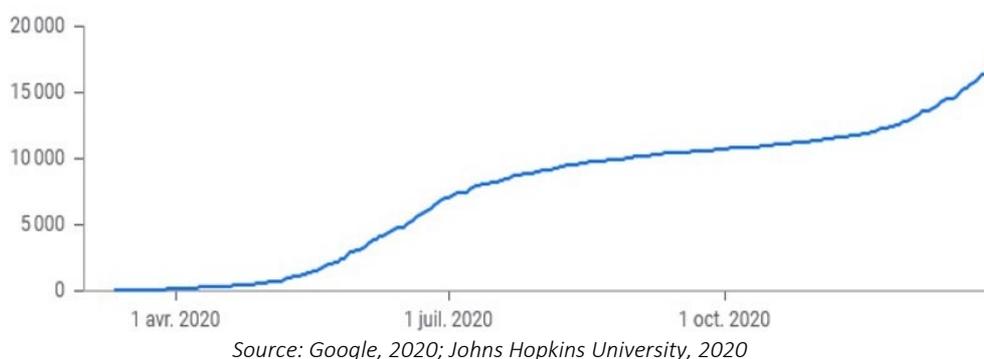
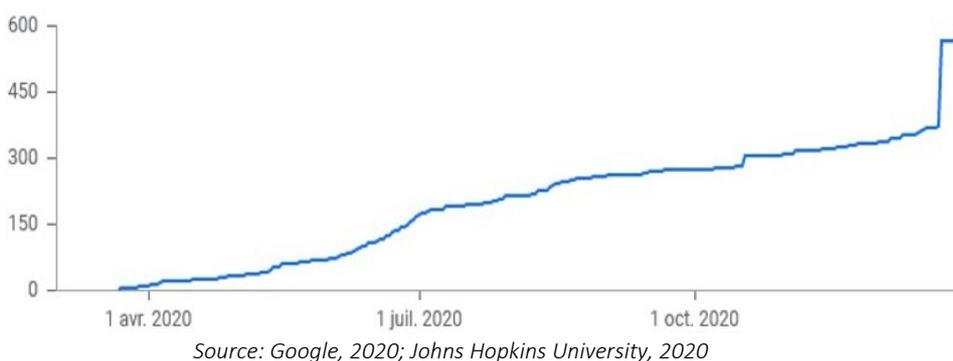


Figure 5. Décès liés à la covid-19 en République démocratique du Congo
– 15 mars 2020-31 décembre 2020



² Proclamation de l'état d'urgence sanitaire, Ordonnance n°20/014 du 24 mars 2020.

Les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus ont notamment compris:

- la fermeture et le contrôle des frontières (fermeture de toutes les frontières aériennes, maritimes, fluviales et terrestres aux passagers, sauf pour les navires cargos et les autres transports de fret; quarantaine obligatoire pour toute personne arrivant sur le territoire);
- des mesures de distanciation physique (fermeture des établissements scolaires et universitaires, des restaurants et des lieux de cultes, interdiction des rassemblements de plus de 20 personnes dans les lieux publics, port du masque obligatoire dans les lieux publics de Kinshasa, aménagement des horaires de travail);
- des mesures de confinement (interdiction de tout mouvement de personnes entre Kinshasa et les provinces, mesures de confinement prises localement – la commune de Gombe considérée comme épicode de l'épidémie a été confinée le 6 au 21 avril 2020, date du début d'un déconfinement progressif).

Si l'accès aux marchés a été limité pendant l'état d'urgence, le Gouvernement a autorisé la vente des denrées alimentaires afin de permettre aux ménages de se nourrir. La disponibilité et les prix des denrées ont cependant été concernés; les ménages les plus vulnérables ont dû avoir recours à des stratégies d'adaptation négatives supplémentaires pour compenser la diminution de leur pouvoir d'achat face à la hausse des prix et au nombre limité d'emplois journaliers pendant la période de récolte. La productivité des agriculteurs a également été négativement touchée.

Crise sécuritaire

La République démocratique du Congo est en proie à une crise politique ainsi qu'à des conflits armés qui touchent particulièrement l'est du pays. Depuis des années, cette zone est le théâtre d'affrontements opposant des groupes armés présentant des revendications politiques et socio-économiques aux forces gouvernementales, avec les conséquences néfastes que l'on connaît sur la population civile.

En 2020, la situation sécuritaire s'est encore détériorée dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, avec la survenue de nombreux incidents de protection liés aux conflits (entre groupes armés, intercommunautaires et fonciers) qui ont entraîné d'importants mouvements de population. Dans le Nord-Kivu, la situation s'est dégradée dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Walikale où des groupes armés ont perpétré de nombreuses violations des droits humains. Près de 8 300 incidents de protection ont été rapportés au premier semestre 2020. En Ituri, plus de 8 000 incidents de protection ont été répertoriés entre janvier et juillet 2020 par le système de suivi, majoritairement dans les territoires de Djugu, Irumu et Mahagi. Au Sud-Kivu, près de 7 500 incidents de protection ont été enregistrés au premier semestre 2020, en lien avec les conflits armés et intercommunautaires dans les Hauts Plateaux couvrant les territoires de Fizi, Mwenga et Uvira. Dans le Tanganyika et le Haut-Katanga, près de 7 780 incidents de protection ont été documentés de janvier à juillet 2020. La situation est particulièrement critique dans les territoires de Nyunzu et Moba. L'épidémie de covid-19 est venue exacerber les risques de protection encourus par les personnes migrantes (réfugiées, déplacées, retournées, rapatriées) et les communautés hôtes.

Maladie à virus Ébola

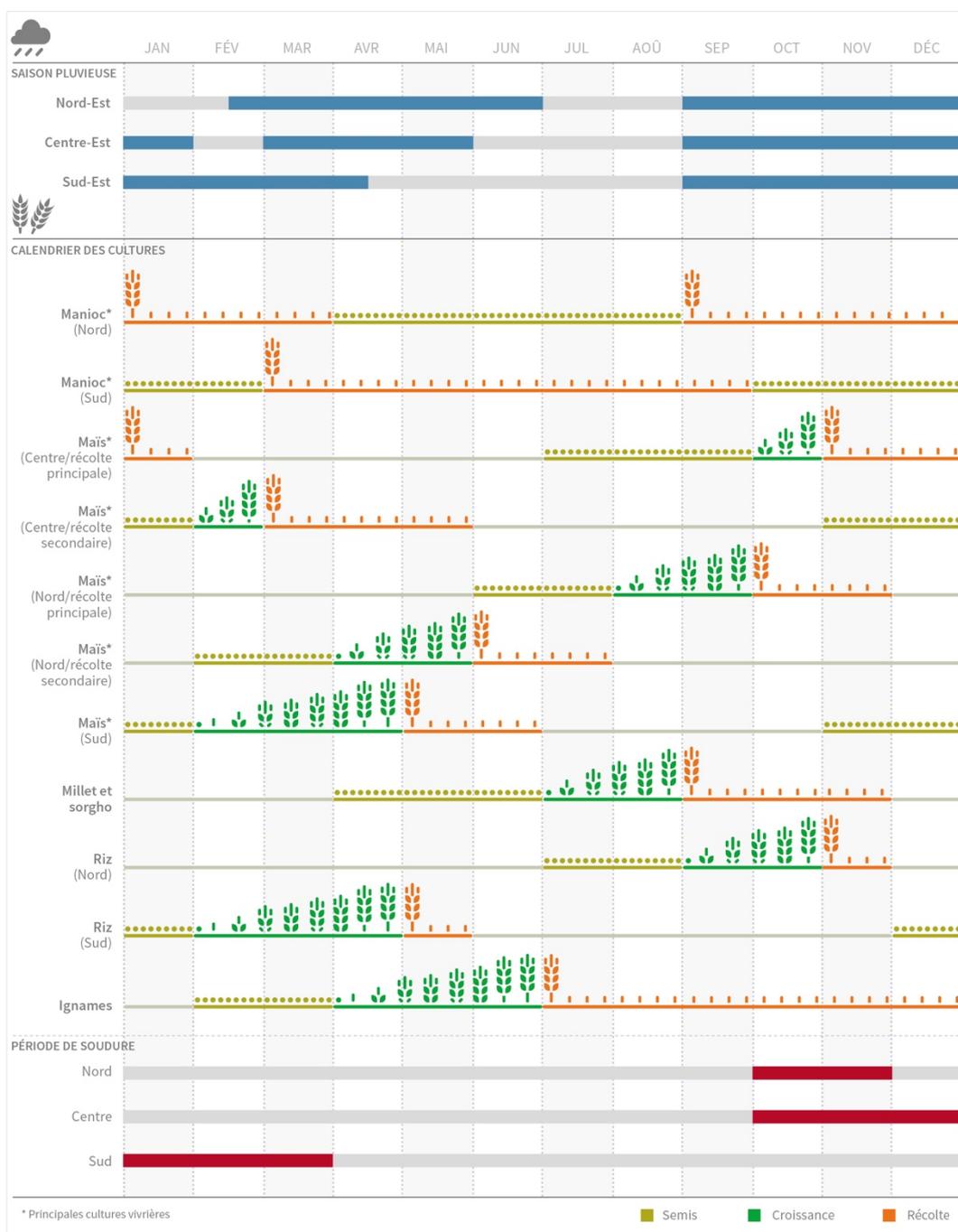
En 2020, sur 17 maladies à potentiel épidémique et sous surveillance en République démocratique du Congo, cinq étaient considérées au niveau épidémique: le choléra, la rougeole, le paludisme, la covid-19 et la MVE. Le faible accès à l'eau ainsi qu'un niveau d'hygiène et une couverture vaccinale insuffisants favorisent en effet la propagation des épidémies. Les risques de contamination sont accrus dans les zones de déplacement, du fait des conditions de vie précaires et de la promiscuité.

La République démocratique du Congo est une zone d'endémie pour la MVE. La dixième épidémie de MVE a touché 3 317 personnes et causé 2 287 décès dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri entre août 2018 et juin 2020, date à laquelle elle a été déclarée terminée dans l'est du pays (OMS, 2020). La onzième épidémie de MVE, active entre juin 2020 et le 18 novembre 2020 dans l'ouest du pays, dans la province de l'Équateur, a causé 55 décès sur 130 cas confirmés (taux de létalité de 42 pour cent) dans 13 zones de santé. Les études de perception des communautés dans la zone montrent des problématiques d'acceptance communautaire de la riposte, liées au manque d'information sur la maladie et la réponse apportée, mais également à une méfiance envers les autorités sanitaires. La crainte d'être stigmatisé ou vacciné contribue par ailleurs à limiter le suivi des cas.

Production agricole

La superficie du pays et son emplacement géographique impliquent différentes saisons en fonction des régions. La plus grande part du pays présente deux saisons bien distinctes, une saison des pluies et une saison sèche. La période de soudure s'étend généralement sur deux à trois mois entre octobre et avril, en fonction des régions. La production céréalière du pays est majoritairement composée de maïs, de manioc et de riz; les plantations ont habituellement lieu entre avril et juillet et la récolte entre septembre et décembre (figure 6).

Figure 6. Calendrier des cultures de la République démocratique du Congo

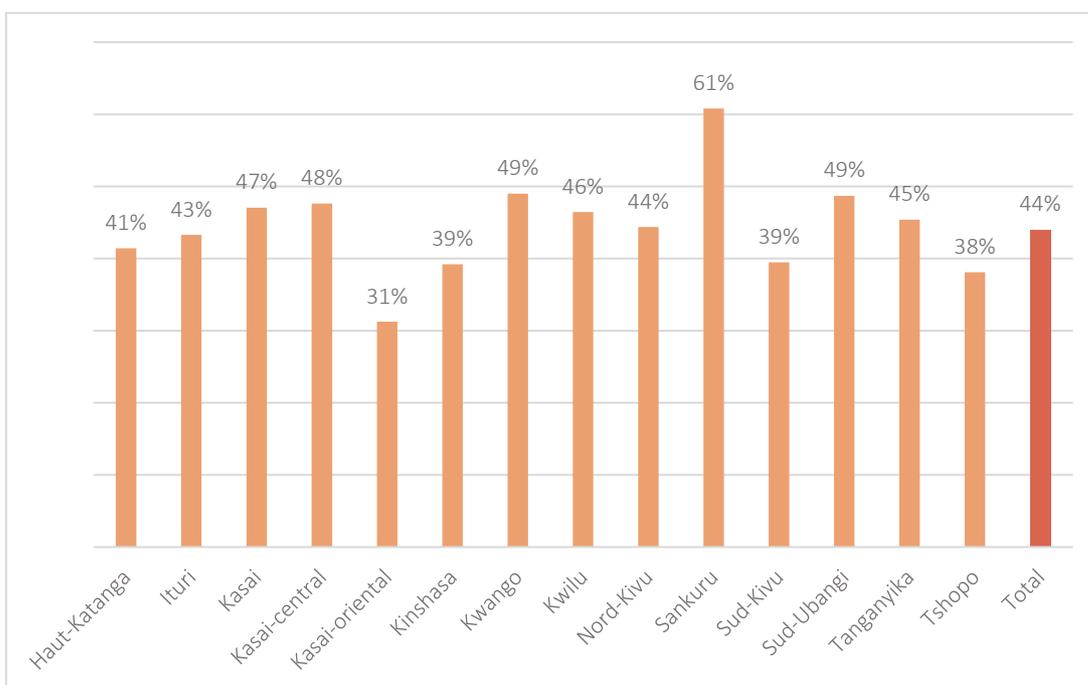


Source: FAO SMIAR, avril 2021

Cultures

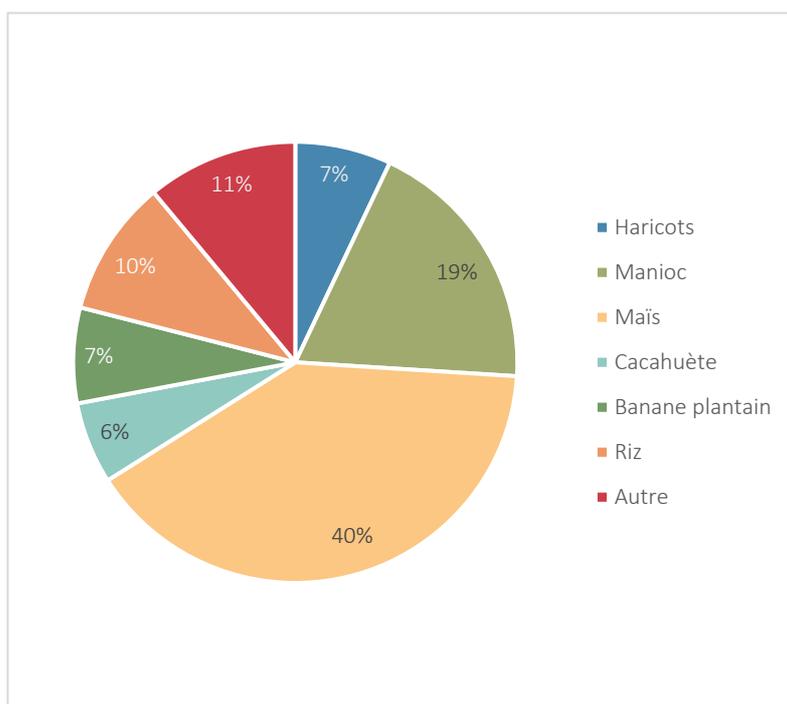
L'agriculture de subsistance joue un rôle important dans la sécurité alimentaire de la population de la République démocratique du Congo. L'évaluation réalisée montre en effet que 44 pour cent des ménages interrogés sont impliqués dans la production de cultures (figure 7). La répartition est globalement identique selon les provinces évaluées, excepté pour les provinces du Sankuru et du Kasai oriental – où respectivement 61 et 31 pour cent des répondants cultivent des terres. Le maïs constitue la principale culture pour 40 pour cent des ménages, devant le manioc (17 pour cent) et le riz (10 pour cent) (figure 8).

Figure 7. Proportion de la population impliquée dans la production de cultures (n = 2 545)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

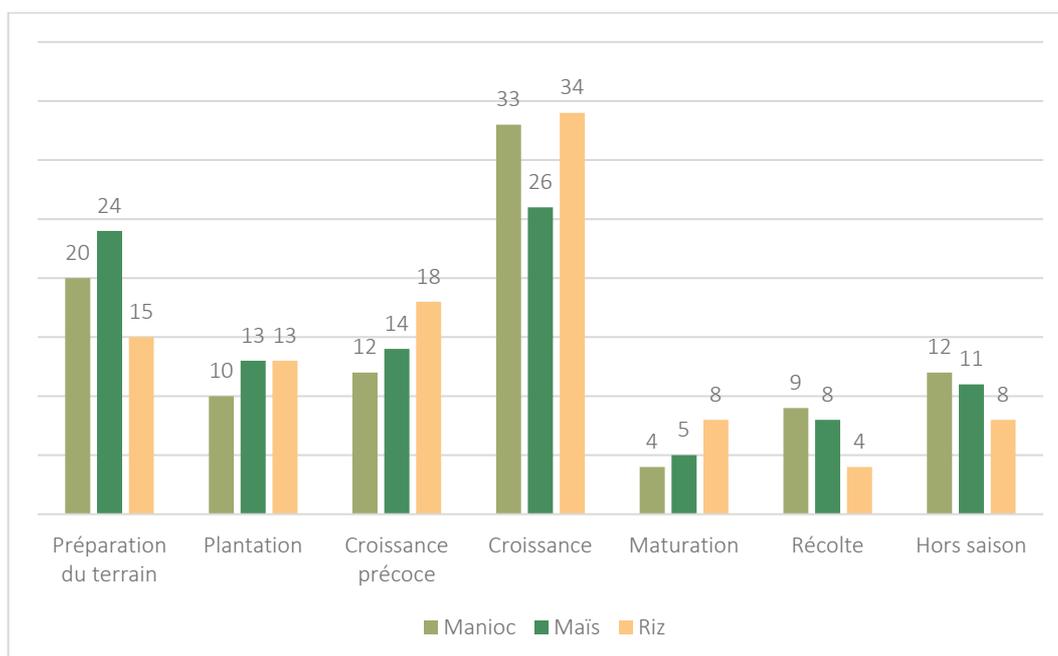
Figure 8. Principales cultures pratiquées au moment de l'enquête (n = 1 120)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

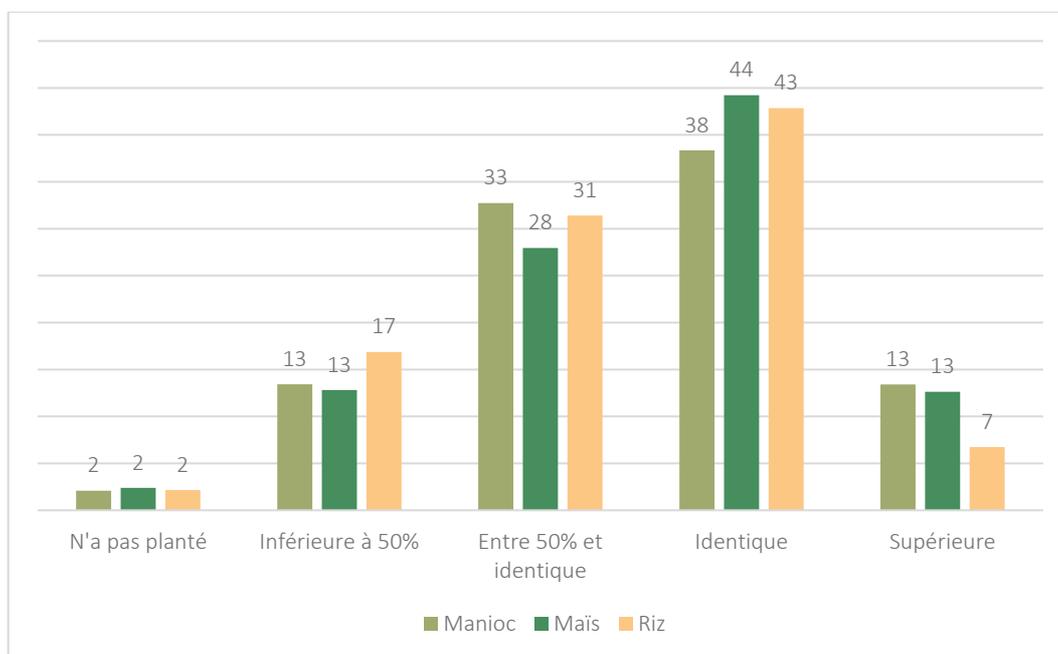
Parmi les trois principales productions (maïs, manioc, riz), le riz présentait le cycle de développement le plus avancé au moment de l'enquête, avec 56 pour cent des cultures au stade de croissance ou de récolte (figure 9). Ce taux était de 54 pour cent pour le manioc et de 48 pour cent pour le maïs, confirmant ainsi le calendrier agricole et le début de la phase de récolte.

Figure 9. Stades de croissance des trois principales cultures au moment de l'enquête (en pourcentages) (n = 1 120)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Figure 10. Évolution de la superficie cultivée par rapport à l'année précédente (en pourcentages) (n = 1 120)



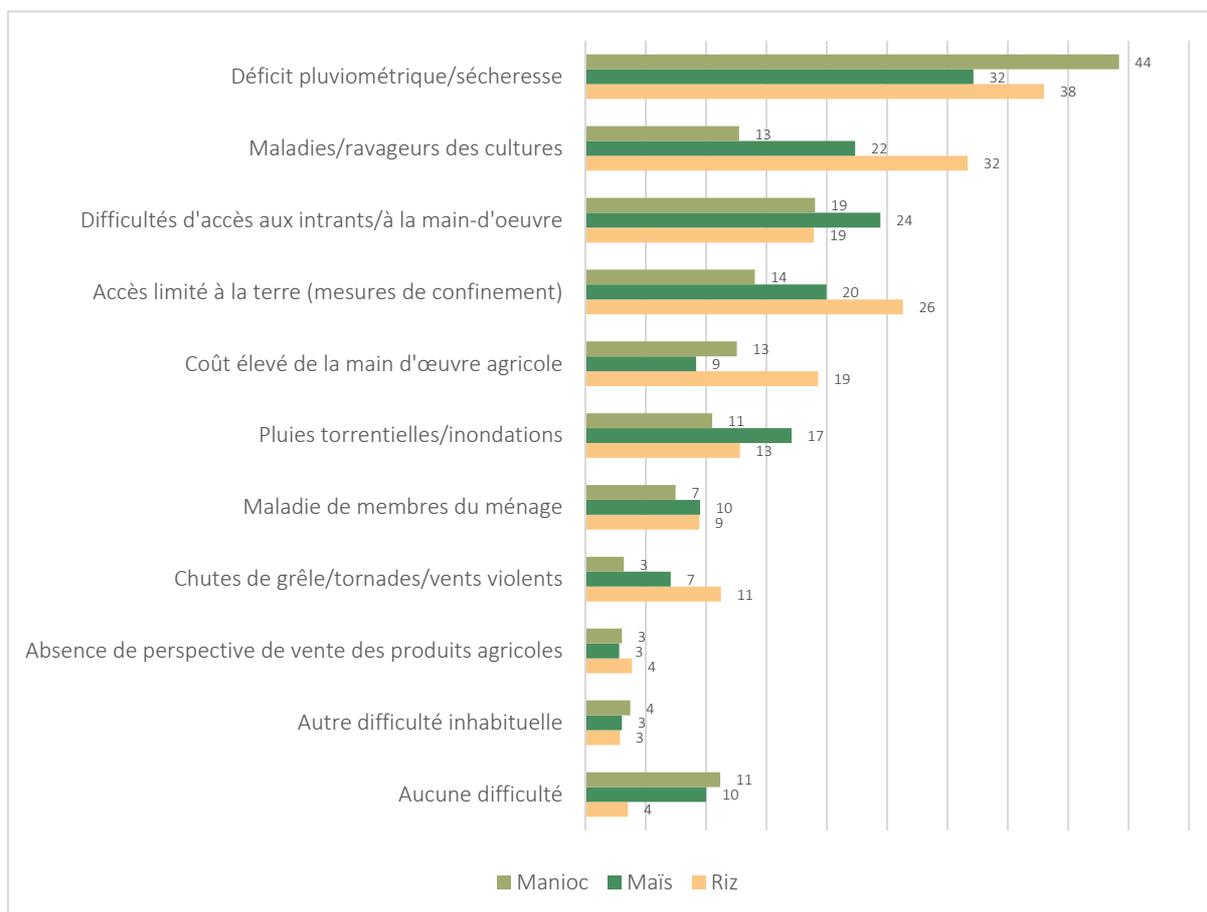
Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Il est important de noter que 40 pour cent des agriculteurs interrogés ont cultivé une superficie identique à celle de l'année précédente et que pour 12 pour cent d'entre eux, cette superficie cultivée a augmenté (figure 10). Néanmoins, 48 pour cent des ménages agricoles ont cultivé une superficie inférieure à celle de l'année précédente.

Quatre-vingt-dix-huit pour cent des ménages interrogés ont planté durant la saison agricole observée. Parmi eux, 82 pour cent rapportent des difficultés inhabituelles. Comme le montre la figure 11, le déficit pluviométrique ou la sécheresse constitue la principale difficulté citée par les ménages. Un accès difficile aux semences, aux engrais ou à la main-d'œuvre est rapporté par 22 pour cent des ménages, se répercutant directement sur leur productivité. Les maladies et les ravageurs des cultures sont cités en moyenne par 21 pour cent des ménages; les invasions d'acridiens, d'oiseaux granivores et de rongeurs sont les plus couramment déplorées.

Les restrictions mises en place pour lutter contre la covid-19 sont citées en quatrième position des difficultés inhabituelles (20 pour cent des ménages), l'impossibilité d'accéder aux marchés touchant directement les ménages (figure 11). Si la covid-19 n'a pas eu d'impact direct, les restrictions et la peur de la contamination ont multiplié les obstacles auxquels les ménages ont dû faire face pendant la saison agricole observée, aggravant une situation déjà difficile.

Figure 11. Principales difficultés rencontrées par les ménages agricoles selon la culture pratiquée
 – par rapport à la même période de l'année précédente (en pourcentages) (n = 1 120)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Élevage

La pratique de l'élevage reste peu développée en République démocratique du Congo et n'entre pas dans les priorités de développement du Gouvernement. En effet, le climat local n'est pas propice à l'élevage de gros bétail et le couvert forestier limite les étendues de pâturages disponibles. Toutefois, l'est du pays, montagneux, présente une géographie beaucoup plus favorable à l'élevage.

L'élevage est pratiqué par 31 pour cent des ménages interrogés lors de l'enquête; ils élèvent majoritairement des volailles (48 pour cent d'entre eux), des petits ruminants (29 pour cent) et des porcins (21 pour cent).

Il existe de grandes disparités entre provinces, 70 pour cent des ménages possédant par exemple des volailles dans le Kivu contre seulement 14 pour cent dans le Kasai-oriental, province dans laquelle l'élevage de petits ruminants est beaucoup plus développé (pratiqué par 76 pour cent des ménages). Dans la province du Sankuru, l'élevage de porcins est majoritairement pratiqué (42 pour cent des ménages, contre 4 pour cent seulement au Kasai-oriental). Au Sud-Kivu, l'élevage de bovins est pratiqué par 33 pour cent des ménages, contre 2 pour cent au Kasai-oriental et au Kivu (tableau 2).

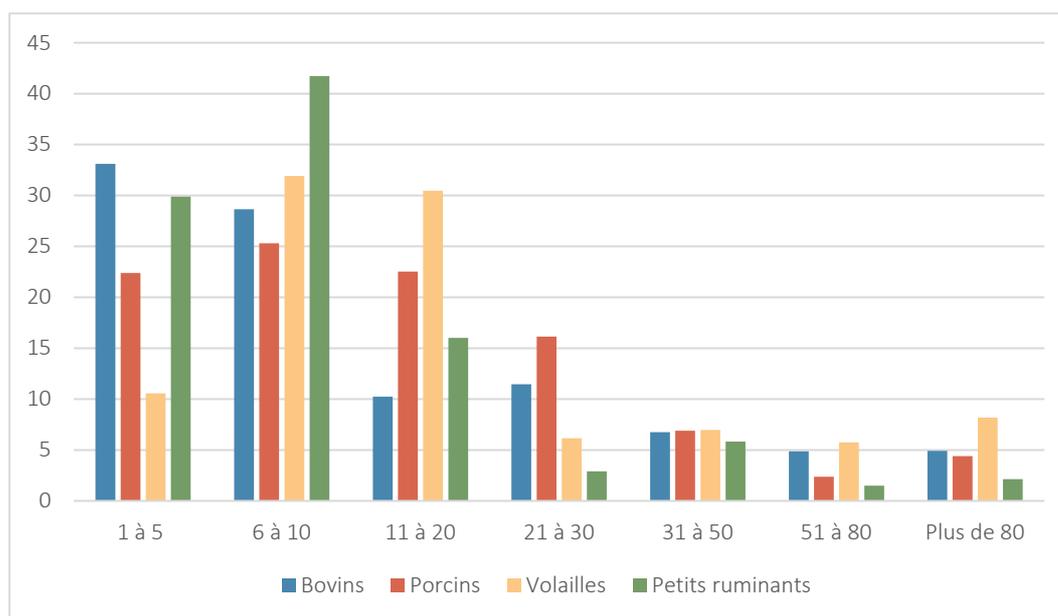
Tableau 2. Répartition des ménages interrogés selon le principal animal élevé
(en pourcentages) (n = 785)

	Volaille	Petits ruminants	Porcins	Bovins	Camelins	Autres	Total
Haut-Katanga	45	19	21	11	5	0	100
Ituri	38	18	26	12	2	4	100
Kasai	71	10	12	5	0	2	100
Kasai-central	42	23	23	7	4	0	100
Kasai-oriental	14	76	4	2	2	3	100
Kinshasa	49	21	13	13	0	4	100
Kwango	53	19	13	9	3	3	100
Kwilu	70	12	16	2	0	0	100
Nord-Kivu	66	15	11	8	0	0	100
Sankuru	37	17	42	0	4	0	100
Sud-Kivu	21	25	22	33	0	0	100
Sud-Ubangi	55	18	17	11	0	0	100
Tanganyika	35	49	11	5	0	0	100
Tshopo	29	21	23	21	2	4	100
Total	44	26	17	9	2	2	100

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Les ménages élevant des volailles en possèdent, pour 62 pour cent d'entre eux, entre six et 20. Seuls 14 pour cent de ces ménages détiennent plus de 50 têtes. En ce qui concerne les petits ruminants, 72 pour cent des ménages possèdent entre un et dix animaux. Enfin, pour les porcins, 70 pour cent des ménages détiennent entre une et 20 têtes (figure 12).

Figure 12. Répartition des ménages selon le nombre d'animaux détenus
(en pourcentages) (n = 785)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Comme le montre le tableau 3, les ménages pratiquant l'élevage ont été, dans une très large mesure (92 pour cent d'entre eux), confrontés en 2020 à des difficultés inhabituelles. Ils sont 44 pour cent à avoir rencontré des difficultés d'accès à l'aliment pour animaux, 34 pour cent à l'eau, 24 pour cent aux services vétérinaires et 21 pour cent aux intrants vétérinaires. Seuls 8 pour cent des ménages n'ont connu aucune difficulté, avec d'importantes disparités entre provinces (18 pour cent dans la province du Haut-Katanga et 2 pour cent seulement dans celle du Kwilu).

Les difficultés d'accès rencontrées par les ménages d'éleveurs sont majoritairement liées à la faiblesse de leur pouvoir d'achat ainsi qu'à des prix en hausse sur les marchés.

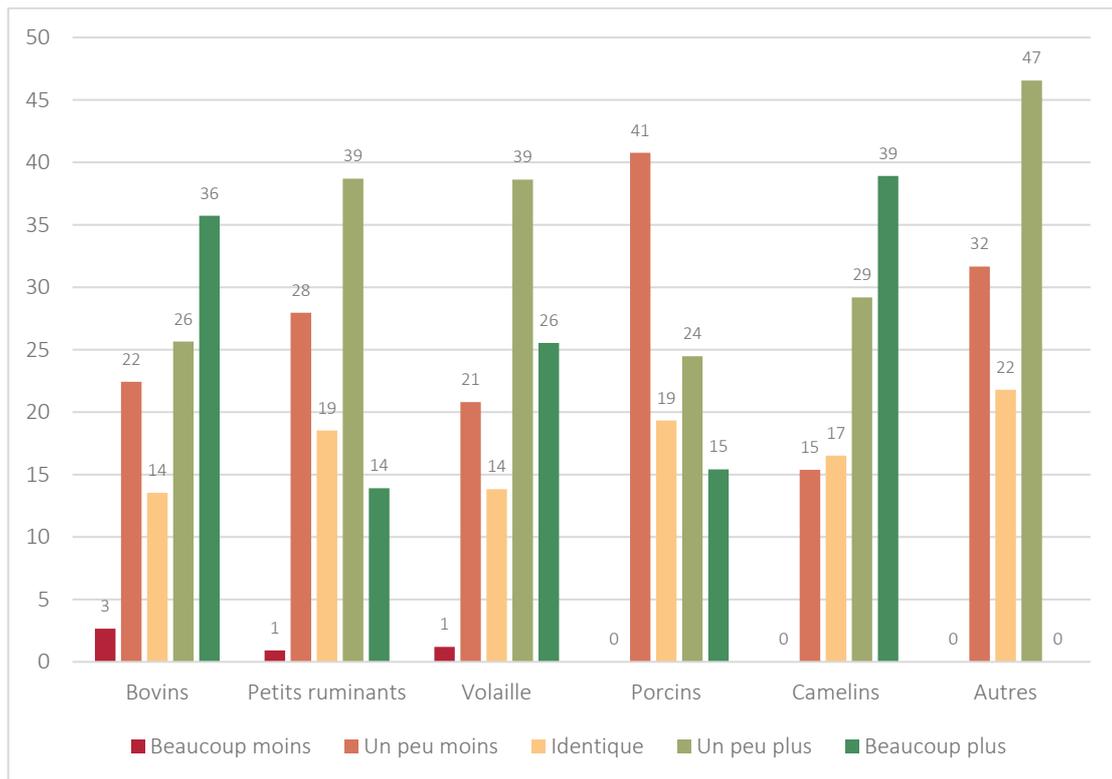
Tableau 3. Principales difficultés rencontrées par les ménages d'éleveurs interrogés ventilées par province (en pourcentages) (n = 785)

	Accès aux pâturages	Accès à l'aliment pour bétail	Accès à l'eau	Accès aux intrants vétérinaires	Accès aux services vétérinaires	Ne sait pas	Autre	Aucune difficulté inhabituelle
Haut-Katanga	3	38	33	13	15	3	2	18
Ituri	2	32	10	18	32	0	3	10
Kasai	0	33	52	9	16	0	2	18
Kasai-central	0	62	14	4	41	0	8	4
Kasai-oriental	7	52	19	42	38	0	0	6
Kinshasa	15	46	46	16	26	0	4	2
Kwango	14	54	43	10	12	1	0	4
Kwilu	7	46	54	8	13	0	0	2
Nord-Kivu	2	44	54	8	8	2	4	6
Sankuru	11	26	26	26	35	0	4	9
Sud-Kivu	17	43	28	14	26	0	0	14
Sud-Ubangi	14	37	30	40	33	0	3	14
Tanganyika	16	30	39	26	20	0	0	10
Tshopo	19	54	23	39	23	0	2	5
Total	9	44	34	21	24	0	2	8

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Une proportion de 54 pour cent des ménages d'éleveurs a vu le nombre d'animaux détenus augmenter. Ce nombre est stable pour 17 pour cent des ménages et en baisse pour 37 pour cent par rapport à l'année précédente (figure 13).

Figure 13. Répartition des ménages selon la variation du nombre d'animaux détenus par rapport à l'année précédente (en pourcentages) (n = 785)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Les ménages ayant vu la taille de leur cheptel diminuer invoquent, pour 33 pour cent d’entre eux, des ventes de détresse pour pallier un besoin urgent d’argent et, pour 32 pour cent, de meilleures opportunités de vente. À noter que 28 pour cent des ménages ont abattu des animaux pour leur propre consommation et que 23 pour cent ont vendu leurs animaux car ils n’avaient pas la capacité de les nourrir (tableau 4).

Tableau 4. Raisons de la diminution de la taille du cheptel
– par rapport à l’année précédente (en pourcentages de ménages) (n = 785)

	Pourcentage des ménages rapportant une baisse du nombre d’animaux	Raison invoquée					
		Mortalité liée à un manque d'accès aux services vétérinaires	Meilleures ventes	Vente d'animaux pour besoin urgent d'argent	Vente d'animaux car incapacité à les nourrir	Animaux abattus pour consommation	Autre
Haut-Katanga	28	0	36	27	9	36	0
Ituri	21	8	17	38	38	8	0
Kasai	25	12	29	59	6	29	8
Kasai-central	32	13	25	38	38	25	0
Kasai-oriental	29	45	42	26	10	35	0
Kinshasa	31	14	27	36	20	20	9
Kwango	16	10	0	60	20	50	0
Kwilu	17	15	7	35	36	50	0
Nord-Kivu	25	20	60	20	10	10	0
Sankuru	47	26	15	44	44	44	0
Sud-Kivu	41	0	38	27	23	24	0
Sud-Ubangi	31	11	34	34	21	0	11
Tanganyika	45	0	54	22	11	0	14
Tshopo	36	13	51	7	35	29	0
Total	28	16	32	33	23	28	3

NB. Plusieurs réponses possibles pour les répondants.

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

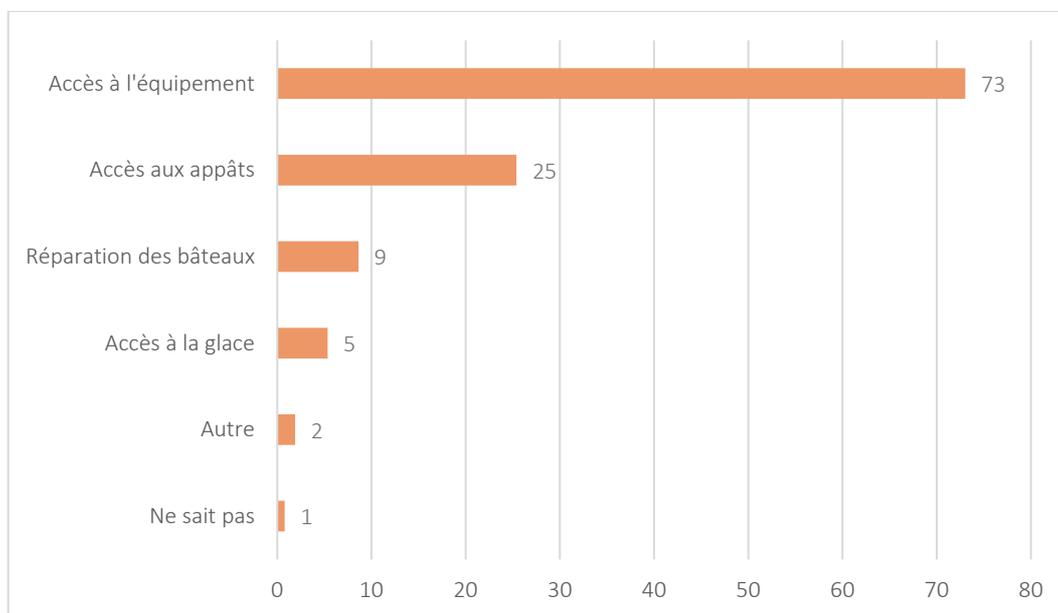
Pêche et pisciculture

L'échantillon des ménages interrogés déclarant la pêche comme leur principale activité agricole était très réduit. Par conséquent, seules des tendances peuvent être présentées et il n'est pas possible de dégager des résultats désagrégés.

Compte-tenu de la répartition géographique de l'échantillon, les ménages interrogés sont majoritairement impliqués dans la pêche continentale (lacs, étangs et rivières).

Une grande majorité des ménages de pêcheurs ont connu des difficultés sur la période courant de juillet à octobre 2020. Il s'agit notamment du manque d'accès aux équipements (73 pour cent des ménages pêcheurs), aux appâts (25 pour cent) et au carburant (19 pour cent), compte tenu d'une diminution du pouvoir d'achat (figure 14).

Figure 14. Principales difficultés rapportées par les ménages pratiquant la pêche
(en pourcentages de ménages) (n = 296)

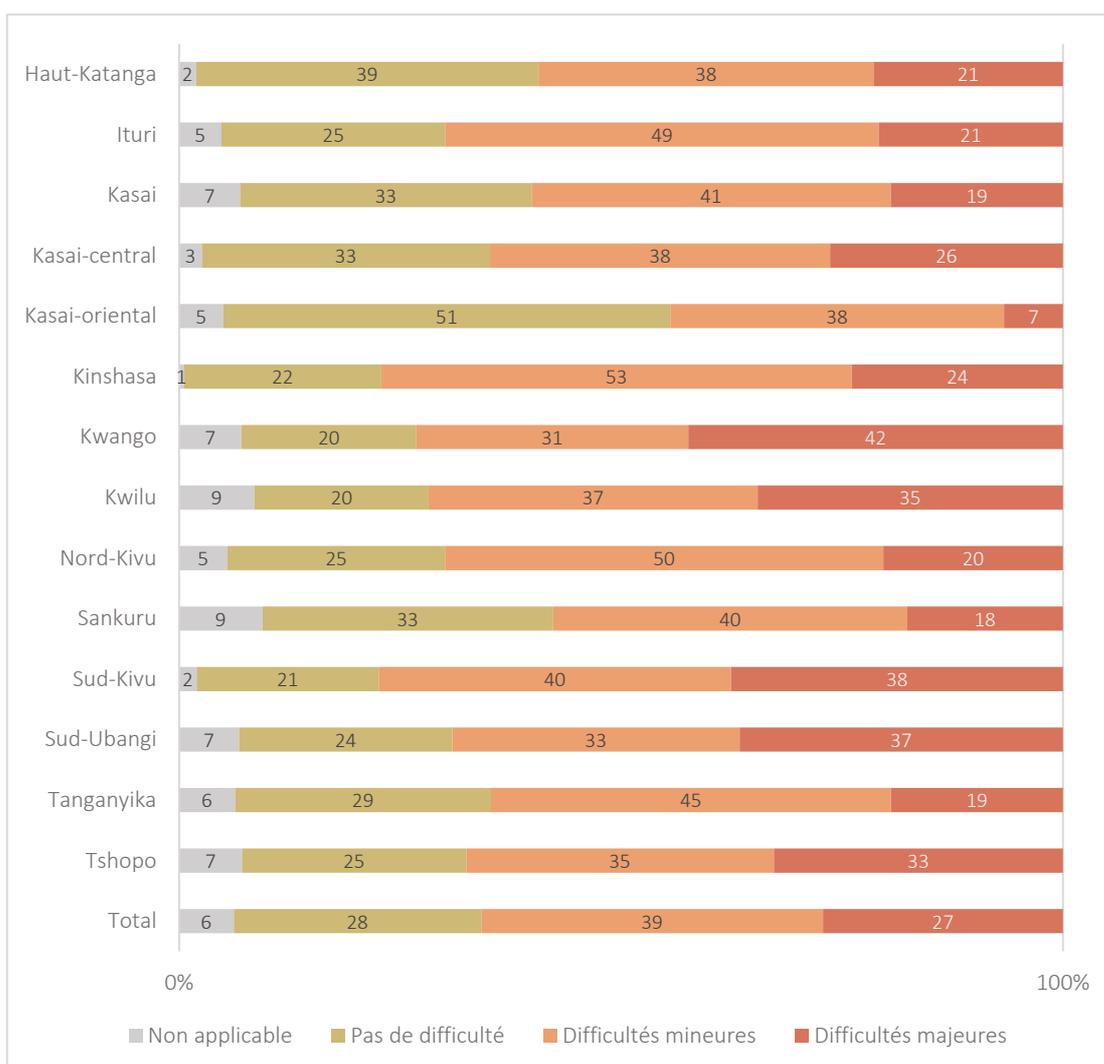


Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Chaînes d'approvisionnement et marchés

La plupart des ménages interrogés ont déclaré avoir éprouvé des difficultés au cours de la période d'enquête. Les restrictions mises en place par le Gouvernement, la crainte de la contamination – liée aux regroupements dans les marchés – et la baisse du pouvoir d'achat des ménages se sont répercutés sur l'activité des marchés urbains et ruraux. Au niveau global, 66 pour cent des ménages interrogés ont rencontré des difficultés pour commercialiser leur production agricole. Les ménages des provinces du Kwango, du Sud-Kivu, du Sud-Ubangi et du Kwilu ont été les plus concernés (figure 15).

Figure 15. Magnitude des difficultés rencontrées par les ménages interrogés pour commercialiser leur production agricole (n = 1 247)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

L'absence des commerçants habituels acquéreurs constitue la principale difficulté rencontrée par les ménages pour écouler leur production agricole (41 pour cent des ménages) depuis le début de la crise de la covid-19 (tableau 5). Viennent ensuite, les difficultés d'accès aux marchés liées aux restrictions de mouvement mises en place par le Gouvernement (30 pour cent) et la baisse de la demande (30 pour cent) liée à une diminution du pouvoir d'achat consécutive à une perte d'emploi et/ou de revenu. L'augmentation du coût de transport arrive en quatrième position des difficultés rencontrées (28 pour cent).

Dans les provinces du Kasai et du Kwilu, les ménages ont été majoritairement concernés par l'absence des commerçants acquéreurs, respectivement à hauteur de 66 et 53 pour cent. Les provinces du Tanganyika, de la Tshopo et de Kinshasa ont été particulièrement concernées par les restrictions d'accès aux marchés (respectivement 45, 44 et 44 pour cent des ménages). Les ménages des provinces du Sud-Kivu et du Sud-Ubangi ont été les plus touchés par la baisse de la demande de leurs clients.

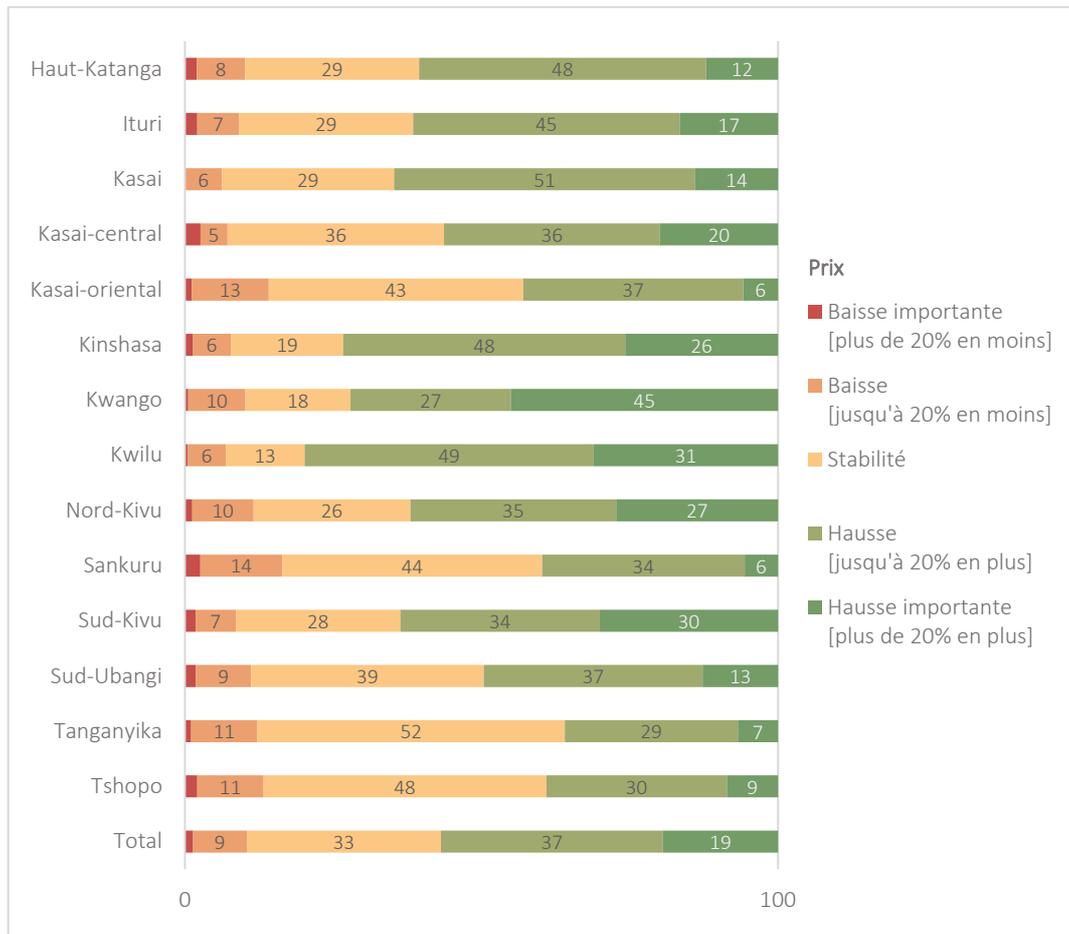
Tableau 5. Principales difficultés rencontrées par les ménages pour commercialiser leur production agricole (en pourcentages) (n = 1 247)

	Accès limité aux marchés (restrictions de mouvement)	Demande plus faible	Absence des commerçants habituels acquéreurs	Coût de transport en hausse	Prix trop bas	Autre	Ne sait pas
Haut-Katanga	41	30	23	34	8	2	0
Ituri	23	25	27	26	10	3	1
Kasai	13	24	66	20	8	1	0
Kasai-central	26	22	38	41	3	0	2
Kasai-oriental	23	25	32	54	19	1	0
Kinshasa	44	19	42	26	4	1	6
Kwango	24	34	48	19	10	0	0
Kwilu	20	26	53	12	9	3	3
Nord-Kivu	28	30	49	15	5	0	0
Sankuru	35	33	30	46	18	1	0
Sud-Kivu	43	41	25	20	3	2	0
Sud-Ubangi	37	40	46	23	12	0	1
Tanganyika	45	32	27	36	11	0	0
Tshopo	44	27	33	38	7	2	0
Total	30	30	41	28	9	1	1

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

En ce qui concerne les prix de vente de la production agricole (figure 16), 56 pour cent des ménages ont rapporté leur hausse – 19 pour cent ont noté une augmentation de plus de 20 pour cent par rapport à l’année précédente. Les ménages des provinces du Kwango, du Kwilu et du Sud-Kivu ont été les plus nombreux à voir les prix des produits agricoles augmenter de plus de 20 pour cent. Les ménages pratiquant l’élevage sont ceux qui ont été les plus nombreux à noter une augmentation des prix de la production agricole.

Figure 16. Variation des prix de la production agricole rapportée par les ménages – par rapport à l'année précédente (en pourcentages de ménages)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Moyens d'existence, revenus et stratégies d'adaptation

Outre la vente de produits agricoles et piscicoles, les ménages interrogés ont majoritairement rapporté tirer leurs revenus d'un emploi salarié et du petit commerce/artisanat (tableau 6). Un tiers des ménages n'a déclaré aucune seconde source de revenus.

Tableau 6. Principales sources de revenu des ménages
(en pourcentages) (n = 2 545)

	Vente de produits agricoles	Ouvrier agricole	Petit commerce/artisanat	Vente de produits d'élevage	Auto-emploi	Ouvrier non-agricole	Vente de produits de la pêche	Salarié	Vente de cultures de rente	Transferts de fonds des migrants	Autre
Provinces											
Haut-Katanga	2,1	2,7	31,0	2,9	19,7	0,0	0,8	33,1	0,5	0,0	7,2
Ituri	3,8	10,7	25,6	6,0	12,7	3,0	2,8	24,3	1,1	2,5	7,5
Kasai	7,9	10,1	29,6	7,9	6,8	3,5	0,9	25,2	2,4	0,4	5,3
Kasai-central	6,1	9,7	30,1	5,1	12,7	0,7	2,4	27,1	1,7	0,0	4,1
Kasai-oriental	5,1	5,7	33,8	4,3	17,9	0,0	2,4	23,5	0,3	0,0	7,0
Kinshasa	0,3	0,7	35,3	1,5	20,6	0,2	1,9	34,1	0,1	0,2	5,1
Kwango	9,4	7,6	23,4	10,4	6,6	10,1	1,5	21,6	2,1	1,0	6,3
Kwilu	3,1	5,0	47,7	2,5	8,1	2,9	0,0	21,6	1,3	2,2	5,6
Nord-Kivu	3,7	6,3	15,9	1,6	13,1	4,5	1,2	38,7	0,0	0,4	14,6
Sankuru	6,9	19,2	17,4	10,6	10,5	3,1	2,1	13,8	2,1	3,3	11,0
Sud-Kivu	7,8	5,0	18,5	10,7	9,9	3,3	1,1	25,6	3,0	1,7	13,4
Sud-Ubangi	7,0	6,4	26,8	10,0	9,8	0,7	6,1	17,6	0,7	0,6	14,3
Tanganyika	7,9	9,1	14,5	6,4	6,0	1,8	14,2	27,3	3,2	0,8	8,8
Tshopo	5,5	6,3	24,3	9,4	14,1	0,0	12,7	17,7	2,2	0,8	7,0
Sexe du chef de ménage											
Femme	3,9	6,1	37,5	4,9	11,6	2,7	2,5	19,4	1,1	1,5	8,8
Homme	5,8	7,6	24,6	6,6	12,3	2,4	3,6	27,0	1,5	0,8	7,8
Total	5,3	7,3	27,9	6,2	12,1	2,5	3,3	25,0	1,4	1,0	8,0

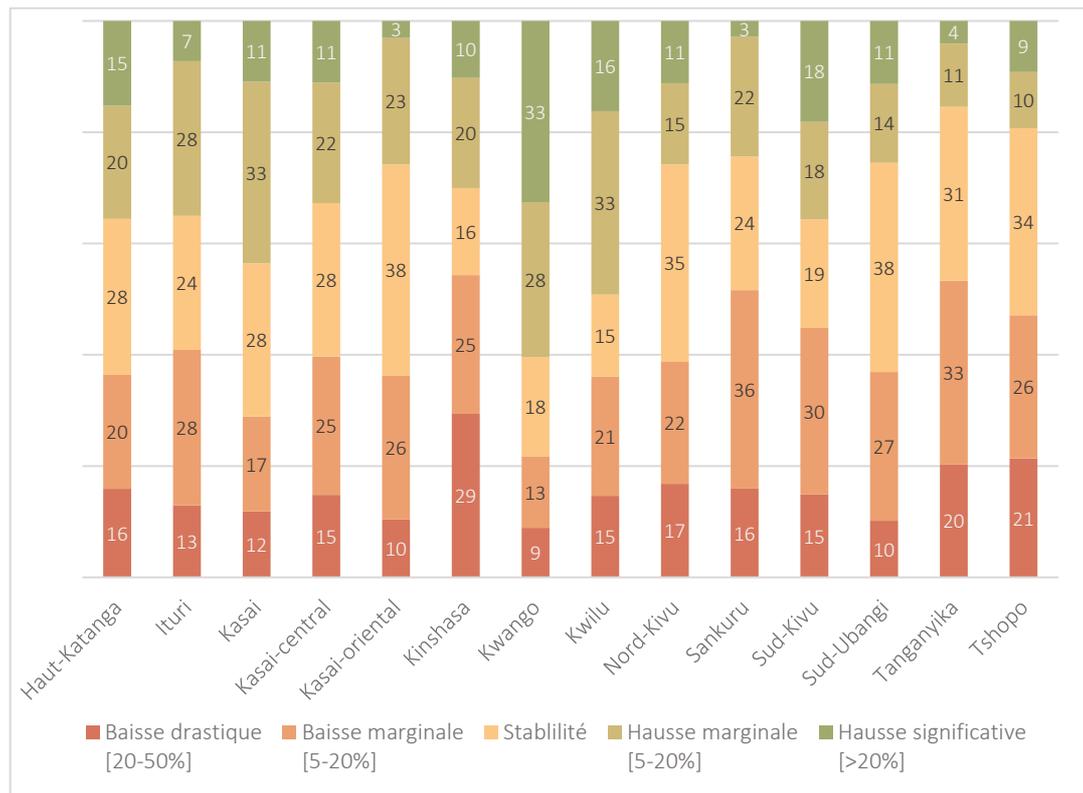
Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Quarante pour cent des ménages interrogés ont rapporté une baisse de leurs revenus globaux par rapport à l'année précédente (24 pour cent d'entre eux ont déclaré une perte de revenus comprise entre 20 et 50 pour cent), ce qui a fortement atteint leur pouvoir d'achat et leur capacité à subvenir à l'intégralité de leurs besoins. Trente-quatre pour cent des ménages ont déclaré une augmentation de leurs revenus.

Les disparités entre provinces sont importantes: dans les provinces de Kinshasa, du Sankuru et du Tanganyika, une majorité de ménages a rapporté une diminution de ses revenus (figure 17).

**Figure 17. Variation du revenu des ménages interrogés
au cours des trois mois précédant l'enquête**

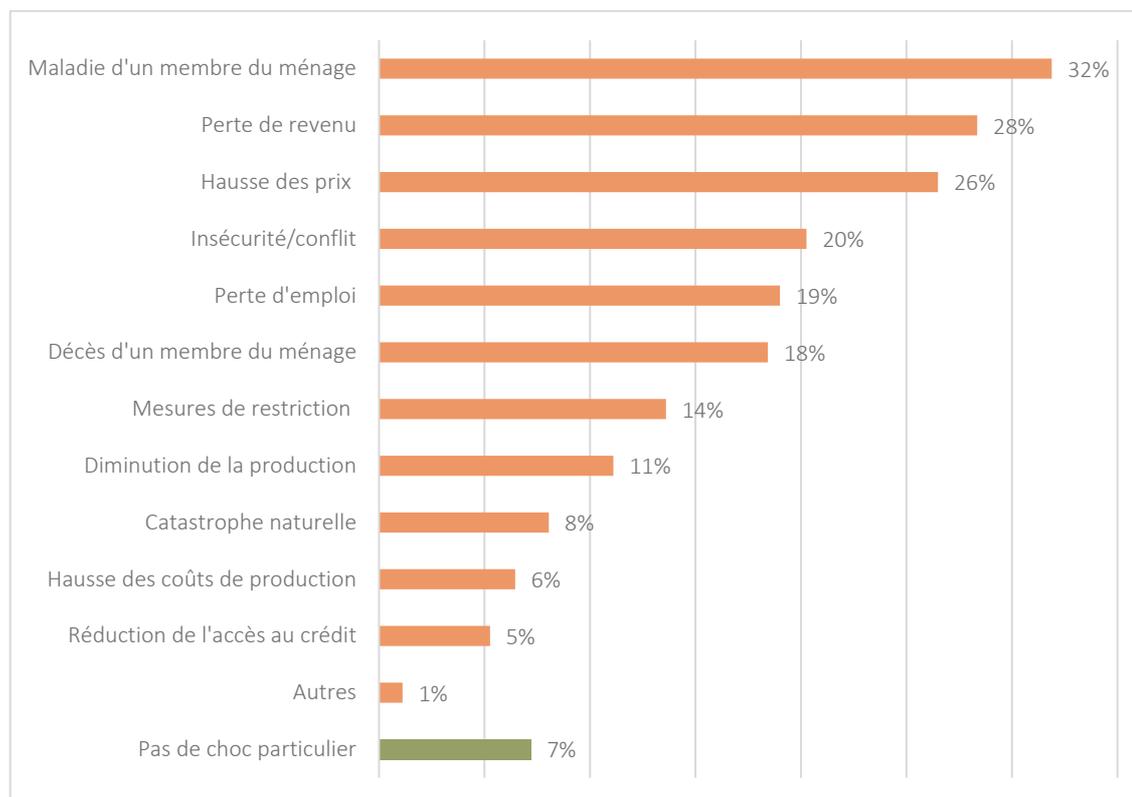
– par rapport à la même période de l'année précédente (en pourcentages) (n = 2 545)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Les ménages ont été interrogés sur les chocs auxquels ils ont été confrontés au cours des trois mois précédant l'enquête (figure 18). Quasiment un tiers d'entre eux (31,9 pour cent) a rapporté la maladie d'un membre du ménage comme étant la principale épreuve ayant concerné leurs économies. Viennent ensuite la perte de revenu (28,4 pour cent) et la hausse des prix (26,5 pour cent). Ces deux chocs s'expliquent par les restrictions mises en place par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la covid-19. Il est important de noter que 20,3 pour cent des ménages interrogés rapportent l'insécurité et/ou les conflits comme principal choc.

Figure 18. Principaux chocs subis au cours trois mois précédant l'enquête (n = 2 545)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Sécurité alimentaire

Analyse FIES

Le tableau 7 ci-après présente les valeurs estimées de la prévalence de l'insécurité alimentaire récente³ dans la population de la République démocratique du Congo dans les régions ciblées par l'enquête, mesurée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue – échelle de la faim dans les ménages (FIES-HHS⁴). Les questions de l'échelle FIES-HHS se concentrent sur les comportements et les expériences auto-déclarés en matière d'alimentation, associés à des difficultés croissantes d'accès à la nourriture, en raison de contraintes de ressources⁵. Les mesures réalisées auprès des ménages sont ensuite utilisées pour estimer les taux de prévalence de l'insécurité alimentaire récemment vécue.

La base d'échantillonnage couvre 14 provinces par le biais de la composition aléatoire. La taille de l'échantillon a été fixée à 120 ménages par niveau administratif 1 (province) et le quota de ménages agricoles est de 90. Les informations sur la population sont tirées du Rapport QUIBB 2018 («Enquête avec Questionnaire unifié à indicateurs de base de bien-être»). L'échantillon final comprenait 2 545 ménages.

³ L'acception de l'expression «insécurité alimentaire» utilisée ici est identique à celle retenue par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe l'objectif d'assurer, d'ici 2030, l'accès à l'alimentation à tous. Elle fait référence à l'incapacité d'un ménage ou d'un individu à accéder à la nourriture.

⁴ Le système de collecte de données et d'analyse de la FAO adopte une version du module FIES étendu qui intègre les questions de l'échelle de sévérité de l'insécurité alimentaire des ménages (pour une description de l'échelle FIES, se reporter à www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry). Pour plus d'informations sur l'échelle de la faim dans les ménages, se reporter à <https://www.fantaproject.org/monitoring-and-evaluation/household-hunger-scale-hhs>).

⁵ Grâce à une application du modèle de mesure de Rasch, les données FIES-HHS sont utilisées pour obtenir – pour chaque ménage de l'échantillon – une mesure de l'incapacité à accéder à la nourriture sur une échelle quantitative de gravité et une évaluation de l'incertitude résiduelle associée (par exemple «erreur de mesure»).

Tableau 7. Prévalence de l'insécurité alimentaire récente
(quatre semaines précédant l'enquête) (en pourcentages)

	Seuil ODD		HHS classification	
	Insécurité alimentaire modérée et grave (seuil ODD)	Insécurité alimentaire grave (seuil ODD)	Faim modérée + grave (seuil HHS)	Faim grave (seuil HHS)
Haut-Katanga	44,88 (±17,67)	29,78 (±16,3)	39,76 (±17,49)	4,64 (±5,43)
Ituri	54,36 (±14,48)	36,84 (±14,55)	48,50 (±14,64)	7,75 (±5,99)
Kasai	53,46 (±10,41)	40,16 (±10,77)	48,81 (±10,66)	11,28 (±4,53)
Kasai-central	43,12 (±10,43)	29,44 (±9,56)	38,47 (±10,22)	5,58 (±3,37)
Kasai-oriental	46,51 (±9,88)	24,66 (±8,23)	39,03 (±9,57)	1,92 (±2,27)
Kinshasa	46,11 (±13,36)	27,89 (±11,7)	39,93 (±12,98)	3,64 (±3,6)
Kwango	75,84 (±8,89)	64,12 (±9,83)	72,41 (±9,27)	18,16 (±5,4)
Kwilu	67,7 (±9,18)	53,41 (±9,72)	63,22 (±9,46)	14,03 (±4,53)
Nord-Kivu	57,39 (±17,98)	41,53 (±18,27)	52,17 (±18,06)	10,48 (±7,53)
Sankuru	47,39 (±12,15)	30,96 (±11,24)	41,89 (±11,97)	4,90 (±4)
Sud-Kivu	47,06 (±12,32)	34,91 (±11,87)	42,88 (±12,3)	7,89 (±4,31)
Sud-Ubangi	45,12 (±10,77)	28,82 (±9,77)	39,52 (±10,54)	5,25 (±3,49)
Tanganyika	44,81 (±11,81)	28,56 (±10,05)	39,48 (±11,35)	3,29 (±2,81)
Tshopo	49,65 (±10,83)	35,24 (±10,7)	44,65 (±10,85)	8,69 (±4,28)
Total	52,4 (±3,4)	36,7 (±3,3)	47,15 (±3,36)	7,88 (±1,26)

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Les résultats révèlent que, au cours de la période de soudure 2020, plus de la moitié des ménages (52,4 pour cent) auraient été classés en situation d'«insécurité alimentaire modérée ou grave» – selon l'acceptation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont ainsi été confrontés à des niveaux élevés d'incertitude concernant leur capacité à se procurer de la nourriture et ont été contraints de faire des compromis sur la qualité et la variété des aliments et/ou ils ont réduit la quantité de nourriture consommée. Parmi eux, plus d'un tiers des ménages (36,7 pour cent) a été touché par une grave insécurité alimentaire: ils ont été confrontés à de sérieuses contraintes en matière de quantité de nourriture, ont connu la faim et, dans la situation la plus extrême, sont restés un jour ou plus sans manger.

Dans les provinces du Kasai-central et du Tanganyika, le pourcentage des ménages ayant rencontré des difficultés d'accès à la nourriture est relativement plus faible que dans les autres provinces. Les provinces les plus touchées par l'insécurité alimentaire grave sont

celles du Kwango et du Kwilu, dans lesquelles plus de la moitié des ménages sont confrontés à la faim.

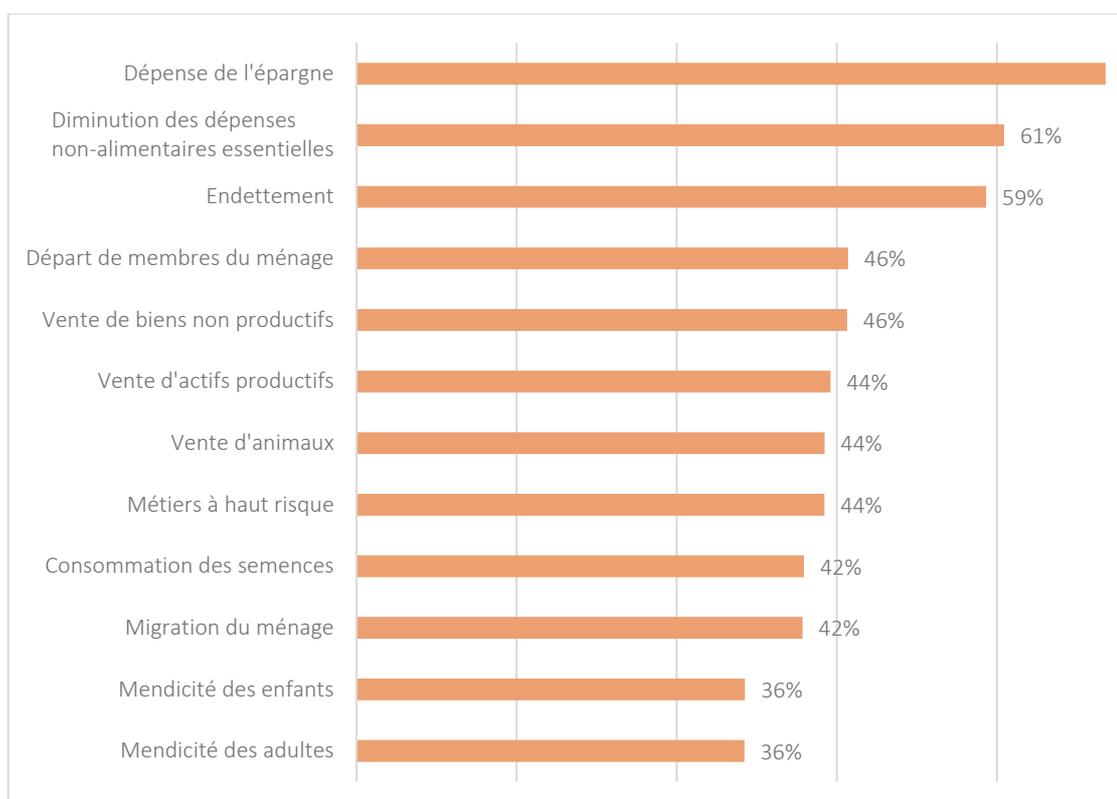
Le tableau 7 présente également les taux de prévalence calculés selon l'échelle HHS. Ainsi, 47,15 pour cent des ménages auraient connu une «faim modérée» ou «une faim grave» et 7,88 pour cent une «faim grave». Le niveau de gravité correspondant à une «faim modérée» est donc plus élevé que celui correspondant à l'«insécurité alimentaire modérée».

Stratégies d'adaptation négatives

Au cours de l'enquête, les ménages ont été interrogés sur leur potentiel recours à des stratégies d'adaptation négatives pour pallier le manque d'accès aux produits alimentaires (figure 19). Les trois principales stratégies mises en place par les ménages sont:

- l'utilisation de l'épargne pour compenser la perte de revenu et subvenir à leurs besoins de base (77 pour cent);
- la réduction des dépenses dédiées aux produits non-alimentaires afin de privilégier l'achat de nourriture (61 pour cent);
- le recours à l'endettement afin de subvenir aux besoins essentiels (59 pour cent).

Figure 19. Stratégies d'adaptation négatives mises en place au cours des 30 jours précédant l'enquête (en pourcentages) (n = 2 545)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

En outre, l'analyse des stratégies d'adaptation permet une classification des ménages selon différentes catégories (sécurité, stress, crise et urgence) en fonction de la sévérité des stratégies employées (tableau 8). Ainsi, au cours du mois précédant l'enquête, 60 pour cent des ménages ont eu recours à des stratégies d'adaptation négatives de crise et même d'urgence. Ils sont 46 pour cent à mettre en place des stratégies d'urgence. Les provinces les plus touchées sont le Haut-Katanga et l'Ituri qui enregistrent le plus haut pourcentage de ménages utilisant des stratégies d'urgence.

Si on additionne les situations de crise et d'urgence, les ménages des provinces de Kinshasa, du Haut-Katanga, du Sud-Ubangi, d'Ituri et de la Tshopo apparaissent comme ceux ayant davantage recours à des stratégies pour compenser leur manque d'accès aux denrées alimentaires.

Tableau 8. Classification des stratégies d'adaptation négatives des ménages au cours des 30 jours précédant l'enquête (en pourcentages) (n = 2 545)

	Sécurité	Stress	Crise	Urgence
Haut-Katanga	22	30	26	22
Ituri	15	42	18	26
Kasai	11	52	26	11
Kasai-central	16	46	26	12
Kasai-oriental	8	59	28	5
Kinshasa	19	26	37	19
Kwango	8	72	13	7
Kwilu	10	57	20	12
Nord-Kivu	12	50	28	11
Sankuru	14	43	27	15
Sud-Kivu	18	42	27	13
Sud-Ubangi	12	42	40	6
Tanganyika	17	40	39	3
Tshopo	14	42	32	12
Total	27	13	14	46

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Groupes de population les plus touchés et besoins recensés

Les ménages interrogés au cours de l'enquête ont à 79 pour cent exprimé un besoin rapide d'assistance. Dans les provinces du Kwango et de Kinshasa, ce taux monte à 86 pour cent et dans le Kwilu à 90 pour cent (tableau 9).

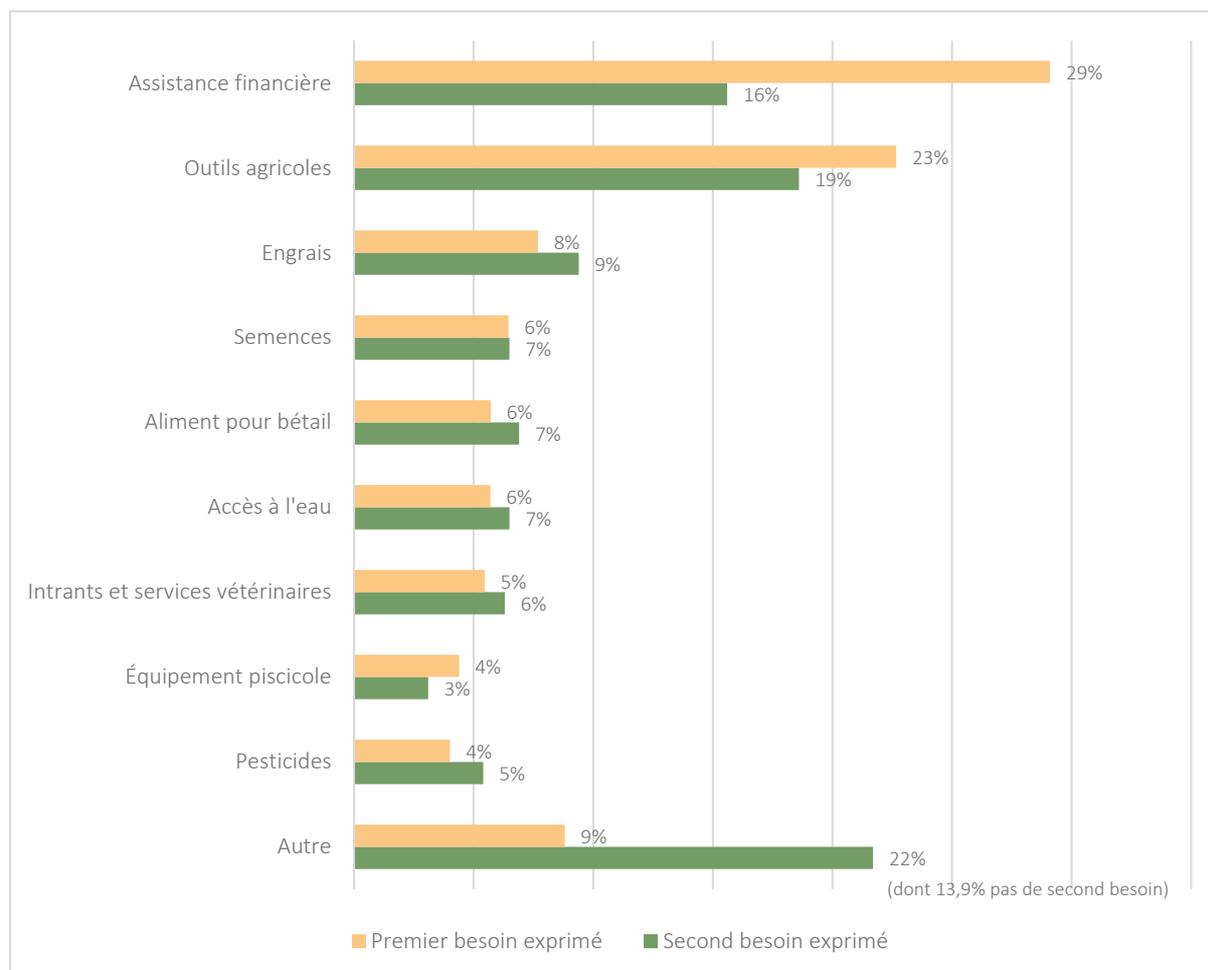
Tableau 9. Besoins d'assistance exprimés par les ménages interrogés par province (en pourcentages) (n = 2 545)

	Non	Oui	Ne sait pas
Haut-Katanga	24	76	0
Ituri	33	63	4
Kasai	14	82	4
Kasai-central	21	74	4
Kasai-oriental	16	84	0
Kinshasa	14	86	1
Kwango	11	86	3
Kwilu	9	90	0
Nord-Kivu	11	86	3
Sankuru	16	81	3
Sud-Kivu	20	76	4
Sud-Ubangi	22	72	6
Tanganyika	27	68	5
Tshopo	25	72	3
Total	18	79	3

Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Le principal besoin exprimé est une assistance financière pour 29 pour cent des ménages, devant la mise à disposition d'outils ou de matériels agricoles (23 pour cent) et d'engrais (8 pour cent) (figure 20).

Figure 20. Besoins exprimés par les ménages interrogés (n = 2 545)



Source: FAO, 2020; Résultats de l'enquête

Conclusion

La lutte contre la covid-19 mais aussi celle contre d'autres chocs endémiques du pays, tels que l'insécurité ou encore la maladie à virus Ébola, ont fortement atteint les catégories de population les plus vulnérables, en raison notamment:

- d'une augmentation des prix des produits sur les marchés, liée aux restrictions de mouvement et aux contrôles mis en place sur les routes;
- des pertes de revenu des ménages;
- des difficultés d'accès aux intrants agricoles et à la main-d'œuvre – elles-mêmes conséquences directes de la covid-19 et des restrictions;
- de la diminution de la taille du cheptel de nombreux ménages d'éleveurs, liée à un besoin immédiat d'argent ou à une incapacité à le nourrir.

Les ménages les plus touchés sont ainsi ceux impliqués dans la production agricole ou l'élevage, qui ont perdu une partie de leurs moyens de production en étant contraints de réduire les surfaces cultivées ou la taille de leur cheptel.

Compte tenu des résultats de l'enquête, l'assistance devra en priorité concerner les provinces du Kwilu, du Kwango, du Nord-Kivu, du Kasai-central, du Kasai-oriental, du Tanganyika et de la Tshopo.

À cet égard, les recommandations opérationnelles à prendre en compte dans le plaidoyer ou la programmation sont les suivantes:

- **Mettre rapidement en place une aide alimentaire** afin de soutenir au mieux les ménages les plus vulnérables. Cette aide pourra prendre la forme de transferts monétaires dans les provinces où les marchés sont suffisamment approvisionnés – en quantité et qualité, et accessibles.
- **Prévoir une assistance en outils et en semences** sous forme de coupons afin de répondre aux besoins des ménages. Un suivi auprès des marchands devra être organisé afin de vérifier la disponibilité et le redressement des stocks.
- **Soutenir une production agricole écologique** afin d'accroître la fertilité et la productivité des sols, augmenter la résistance aux chocs et améliorer la qualité des produits en réduisant les coûts de production.
- **Réhabiliter les routes de dessertes agricoles** pour favoriser l'évacuation de la production agricole vers les grandes zones de consommation.
- **Soutenir les éleveurs** notamment en fournissant des intrants vétérinaires mais aussi en proposant des infrastructures dédiées.
- **Appuyer les ménages dirigés par une femme** qui apparaissent particulièrement vulnérables. Les groupes de femmes pourraient également être soutenus, en particulier pour la production et la commercialisation de légumes ou pour développer des activités génératrices de revenus spécifiques.
- **Établir un suivi des prix sur les marchés d'intrants agricoles.**

Bibliographie

Atlasocio.com. 2020. Classement des États du monde par indice de développement humain. <https://atlasocio.com/classements/economie/developpement/classement-etats-par-indice-de-developpement-humain-monde.php> (page consultée en janvier 2021).

Banque mondiale. 2021. Macro Poverty Outlook – Democratic Republic of the Congo. <https://pubdocs.worldbank.org/en/184961554848358330/mpo-cod.pdf> (page consultée en avril 2021).

Direction générale du Trésor français. 2020. République démocratique du Congo. www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CD/l-economie-de-la-rd-congo (page consultée en janvier 2021).

FAO. 2005. *L'irrigation en Afrique en chiffres – Enquête Aquastat 2005 – République Démocratique du Congo*. Rome. www.fao.org/3/a0232f/a0232f00.htm#Contents

FAO. 2020. *République démocratique du Congo – Plan de Réponse (avril-décembre 2020)*. Rome. www.fao.org/3/ca9159fr/ca9159fr.pdf

FAO. 2021. SMIAR – Système mondial d'information et d'alerte rapide: République démocratique du Congo. www.fao.org/gIEWS/countrybrief/country.jsp?lang=fr&code=COD (page consultée en avril 2021).

IPC. 2020. République démocratique du Congo. <http://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1152857/?iso3=COD> (page consultée en décembre 2020).

OCHA. 2020. *Aperçu des besoins humanitaires – République démocratique du Congo*. Kinshasa. www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hno_2021_drc_finalv3.pdf

OMS. 2020. Fin officielle de la dixième flambée d'Ébola en République démocratique du Congo – maintenir la vigilance face aux résurgences et continuer de soutenir les survivants. www.who.int/fr/news/item/25-06-2020-10th-ebola-outbreak-in-the-democratic-republic-of-the-congo-declared-over-vigilance-against-flare-ups-and-support-for-survivors-must-continue (page consultée en janvier 2021).

Wikimédia Commons. 2007. Précipitations en République démocratique du Congo. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Pluie_rdc.svg (page consultée en janvier 2021).



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN

L'élaboration de ce rapport a été rendue possible grâce au soutien du peuple américain à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu du rapport relève de la seule responsabilité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ne reflète pas nécessairement la position de l'USAID ou du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Contacts

Représentation de la FAO en République démocratique du Congo
FAO-CD@fao.org | www.fao.org/republique-democratique-congo
Kinshasa, République démocratique du Congo

Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale
FAO-SFC@fao.org | www.fao.org/africa/central-africa
Libreville, Gabon

Bureau des urgences et de la résilience
OER-Director@fao.org | www.fao.org/emergencies
Rome, Italie

**Organisation des Nations unies
pour l'alimentation et l'agriculture**